

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS7049

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -
NUPES

ARTICLE 13

Supprimer les alinéas 20 à 29.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement propose de modifier le dispositif emploi-retraite en permettant l'acquisition de nouveaux droits à retraite lorsque le cumul est réalisé après un départ à taux plein et après liquidation de toutes les pensions.

Ce dispositif crée une disposition injuste et inéquitable pour les salariés qui n'auraient pas une carrière complète, le plus souvent les femmes.

L'enjeu premier doit être d'augmenter les salaires et relever les minimums de pensions pour permettre aux salariés de bénéficier pleinement de leur retraite sans devoir recommencer à travailler.